

# Communiqué

Le 25 octobre 1994

N° 217

## M. MACLAREN PRÉSENTE UN PROJET DE LOI SUR L'ADHÉSION DU CANADA À LA NOUVELLE ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

Le ministre du Commerce international, l'honorable Roy MacLaren, a présenté aujourd'hui au Parlement un projet de loi concernant la mise en oeuvre des accords de l'Uruguay Round conclus dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), accords signés par 123 gouvernements à Marrakech, au Maroc, il y a six mois. «Le projet de loi fera du Canada un participant à part entière à l'accord commercial le plus complet de l'histoire», a déclaré M. MacLaren.

«Pendant sept années et demie de négociations multilatérales, le Canada a travaillé énergiquement à la conclusion d'un accord afin d'ouvrir la voie à l'expansion du commerce et de l'investissement à l'échelle mondiale. Au moment où le Canada et ses partenaires commerciaux amorcent l'étape finale de ce long périple par l'adoption d'une loi de mise en oeuvre, nous entrevoyons les possibilités d'emplois et de prospérité découlant de l'accord, et la nouvelle Organisation mondiale du commerce (OMC) sera créée», a ajouté M. MacLaren.

«L'approbation rapide du projet de loi par le Canada montrera, d'une façon claire et non équivoque, à la communauté internationale qu'il entend bien compléter les procédures nationales qui s'imposent et être prêt à promulguer l'accord d'ici le 1<sup>er</sup> janvier, date de lancement de l'OMC.»

Le projet de loi, qui modifiera la législation actuelle, ne contient que les changements que le Canada devra mettre en oeuvre afin de remplir ses obligations sous le régime de l'accord international.

Le projet de loi prévoit la nomination de représentants auprès de l'Organisation mondiale du commerce et la participation du Canada au budget de la nouvelle organisation; il modifie les lois et les listes tarifaires canadiennes pour les rendre conformes à

